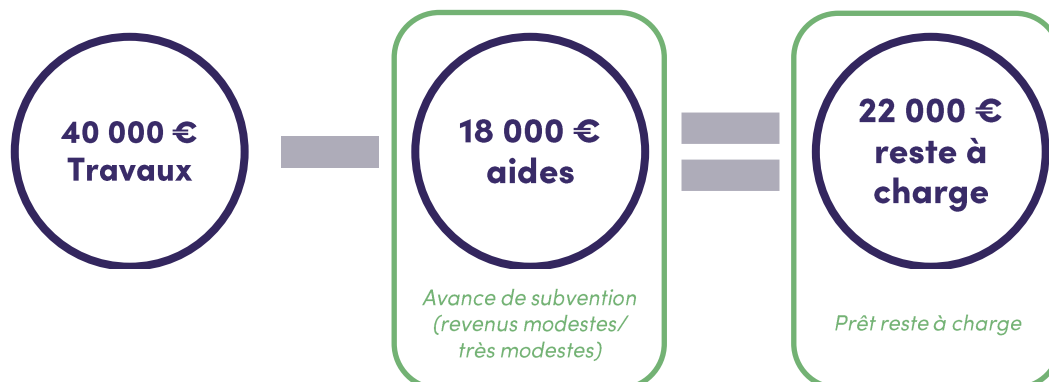


Solutions de financement Rénov Occitanie

L'AREC Occitanie vous accompagne dans ce projet en vous proposant des solutions de financement. Parce que votre projet a obligatoirement un reste à charge, L'AREC vous propose un prêt pour le financer. Parce que les différentes aides sont payées qu'à la fin des travaux et que vous devez engager des acomptes en début de travaux, l'AREC vous propose un prêt adapté permettant de couvrir cette période et vous permet ainsi d'éviter de sortir de la trésorerie.



Dans le cas où vous ne bénéficiez pas de l'avance de subvention, l'AREC peut également intégrer vos aides dans le financement. Vous pourrez ainsi effectuer un remboursement anticipé partiel sans pénalité.

Prêt pour le reste à charge

Vous pouvez profiter d'un prêt qui vous permettra d'étaler les remboursements dans le temps, que vous soyez ou non bénéficiaire d'aides. Flexible, long terme et à taux bas bonifié, ce prêt vous permettra de concrétiser votre projet de rénovation énergétique. Il est accessible à tous les propriétaires (occupants ou bailleurs d'un logement en Occitanie).

- Prêt à la consommation, de 1 000 € à 75 000€, de 4 à 22 ans
- Crédit à taux Fixe (sans variabilité du taux en fonction du profil du ménage) bonifié pour optimiser le plan de financement de vos projets
- Frais de dossier (100€ pour les prêts d'un montant inférieur ou égal à 2500€, 250€ pour les prêts d'un montant supérieur à 2500€)
- Versement du prêt directement aux entreprises sur présentation de facture d'acompte ou de solde avec mention « bon pour déblocage sur la facture », datée et signée + RIB entreprise. (Il est possible de le verser directement au ménage mais il faudra en justifier la nécessité).
- Le remboursement du prêt ne débutera qu'au terme des travaux. Crédit amortissable avec possibilité d'un différé total (Capital + Intérêts) pendant la durée des travaux (maximum 24 mois)
- Aucune pénalité de remboursement anticipé partiel ou total
- Si prêt >5000€ : assurance et caution obligatoires
- Pour les propriétaires de plus de 61 ans :
 - Questionnaire santé détaillé ;
 - Le prêt devra être soldé avant les 83ans du propriétaire.
- Possibilité d'inclure les frais et certaines aides dans le financement

Avance de subvention MaPrimeRénov

- Pour les ménages modestes et très modestes selon le barème Anah, Rénov'Occitanie propose un dispositif d'avance de subvention permettant de limiter, voire de supprimer la nécessité d'avancer une partie du coût des travaux.
- Le ménage a 18 mois pour reverser cette avance. Au delà, le prêt devient amortissable : le ménage en 24 mois rembourse l'aide avancée, pouvant aller jusqu'à 20 000€ (versement directement aux entreprises, mêmes conditions que le prêt).
- Montant défini sur présentation de la lettre "attribution d'une prime MaPrimeRénov". Les CEE sont exclus de ce dispositif.
- **Frais de dossiers :**
 - Gratuit pour les propriétaires sous plafonds de ressources ANAH « très modestes »
 - 50€ pour les prêts d'un montant inférieur ou égal à 2500€ et 100€ pour les prêts d'un montant supérieur à 2500€

Liste des pièces à fournir

Vous trouverez l'ensemble des pièces à fournir dans le document

- <https://rehab81.fr/doc/arec-pieces-financement.pdf>
- Le questionnaire de pré-étude de financement <https://rehab81.fr/doc/fiche4.3.pdf>
- Le questionnaire de santé demandé ultérieurement

Taux et exemples de remboursements

Exemples de Mensualités hors assurance, frais de dossiers et garantie en fonction du coût des travaux :

	Taux* applicable	Exemples de mensualités						
		10 000 €	20 000 €	30 000 €	40 000 €	50 000 €	60 000 €	75 000 €
7 ans	1.69%	126,31 €	252,62 €	378,94 €	505,25 €	631,56 €	757,87 €	947,34 €
10 ans	1.69%	90,63 €	181,26 €	271,90 €	362,53 €	453,16 €	543,79 €	679,74 €
12 ans	1.72%	76,91 €	153,81 €	230,72 €	307,63 €	384,54 €	461,44 €	576,80 €
15 ans	1.72%	63,07 €	126,14 €	189,21 €	252,28 €	315,35 €	378,42 €	473,02 €
20 ans	1.75%	49,41 €	98,83 €	148,24 €	197,65 €	247,06 €	296,48 €	370,60 €
22 ans	1.75%	45,66 €	91,33 €	136,99 €	182,66 €	228,32 €	273,99 €	342,48 €

Information non contractuelle. La caution et l'assurance sont obligatoires pour les prêts supérieurs à 5 000€. Pas d'obligation de domiciliation bancaire auprès de Rénov'Occitanie. Vous conservez votre compte bancaire personnel.
*Taux Nominal (hors frais de dossier, de garantie et d'assurance)

Exemple :

Montant 30 000€ sur 15 ans, vous remboursez 180 mensualités de 189.21€, hors frais de dossier, frais de garantie et d'assurance.

Frais de dossier s'élèvent à 250€

Montant caution à 750€ - Assurance, le coût mensuel 8.5€ soit 1 530€ sur l'ensemble de la période, le TA EA est de 0.65%. Ce coût est estimatif, il sera évalué et déterminé par l'assureur après instruction de votre dossier. Le montant total dû est de 34 060€.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.